

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 872f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Yavuz Mildon: « L'action au niveau local pour les personnes handicapées est la meilleure façon d'assurer leur intégration au sein de notre société »

Strasbourg, 02.12.2008 – "Même si les politiques pour l'intégration des personnes handicapées sont décidées au niveau national, c'est au coeur de notre société, au niveau local et régional, que l'action propre à un environnement satisfaisant pour ces personnes est le mieux ressentie », a souligné Yavuz Mildon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la Journée Internationale des personnes handicapées, le 3 décembre.

Tandis que les autorités locales et régionales doivent tenir compte des besoins des groupes minoritaires, tels que les personnes handicapées, les progrès effectués dans les infrastructures et le changement des mentalités conduiront de fait à une meilleure qualité de vie pour tous. L'accès des personnes handicapées aux services publics de même qu'aux infrastructures et espaces publics sont des questions qui relèvent de la gouvernance locale et régionale et doivent être parties intégrantes de leurs plans d'action pour la promotion de l'inclusion, l'intégration, la participation et l'égalité de traitement pour tous, y compris dans les perspectives d'emploi.

"Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a salué l'entrée en vigueur, le 3 mai 2008, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif, comme événement marquant qui couvre un certain nombre de secteurs clés tels que l'accessibilité, la liberté de mouvement, la santé, l'éducation, l'emploi, l'adaptation et la réadaptation, la participation à la vie publique et politique, l'égalité et la non-discrimination. Agir localement, mettre en œuvre la Convention par des actions concrètes au niveau local est le meilleur moyen de permettre aux personnes handicapées de s'assumer et de se sentir totalement intégrées au sein de notre société », a-t-il ajouté.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)